

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 7 janvier 2013, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du conseil : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Dominique Labbé et Micheline Darveau sous la présidence de la mairesse Lina Labbé. Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des 3 et 13 décembre 2012;
3. Suivi des procès-verbaux;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Déclaration d'intérêts pécuniaires;
7. Résolution - Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs;
8. Varia
  - a) M.R.C.;
  - b) Rapports des comités externes;
  - c) Communication aux citoyens;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*013-001*

**Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

013-002

**Item 2 Adoption des procès-verbaux des 3 et 13 décembre 2012**

L'adoption des procès-verbaux des 3 et 13 décembre 2012 en ajoutant la présence de Monsieur Dominique Labbé dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 est proposée par Micheline Darveau appuyée par Roger Simard.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

**Item 3 Suivi du procès-verbal**

**Item 4 Correspondance**

013-003

**Item 5 Adoption des dépenses**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 160 725,30 \$ en comptes payés et la somme de : 80 319,47 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 241 044,77 \$.

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

**Item 6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal**

Tous les membres du Conseil municipal présents ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires. Et un relevé conforme sera expédié au MAMROT tel que requis par la Loi.

013-004

**Item 7 Résolution - Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs**

**Attendu qu'**il est de la volonté de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de déléguer à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence

en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et de délivrance des permis et certificats d'autorisation en vertu d'une telle réglementation;

**Attendu qu'**aux fins du projet d'entente intermunicipale, l'expression « réglementation d'urbanisme » signifie l'un ou l'autre des règlements qu'une municipalité locale peut adopter en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également déléguer par cette entente à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence d'exécuter et de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2 r.22) et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 de ce Règlement;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également déléguer par cette entente à la MRC de l'Île d'Orléans qui accepte, sa compétence quant à l'application des articles 2 à 20, 22, 23, 42, 43, 53, 54 et des deuxièmes alinéas des articles 56 et 57 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (Q-2 r.1.3);

**Attendu qu'**il y a lieu d'autoriser les inspecteurs en bâtiment et l'aménagiste de la M.R.C. de l'Île d'Orléans à appliquer la réglementation d'urbanisme de la municipalité et, plus particulièrement, de les autoriser à délivrer tout constat d'infraction relativement à toute infraction qui pourrait avoir été commise à l'encontre de la réglementation d'urbanisme;

### **En conséquence**

**Il est proposé** par Dominique Labbé, appuyé par Claude Beauchemin

**Et**

### **Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale de la MRC de l'Île d'Orléans relative au statut des inspecteurs;

**Que** le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
- c) Communication aux citoyens;

Item 9 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 50 pour une durée de 15 minutes.

*013-005*

Item 14 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 20 h 50.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.